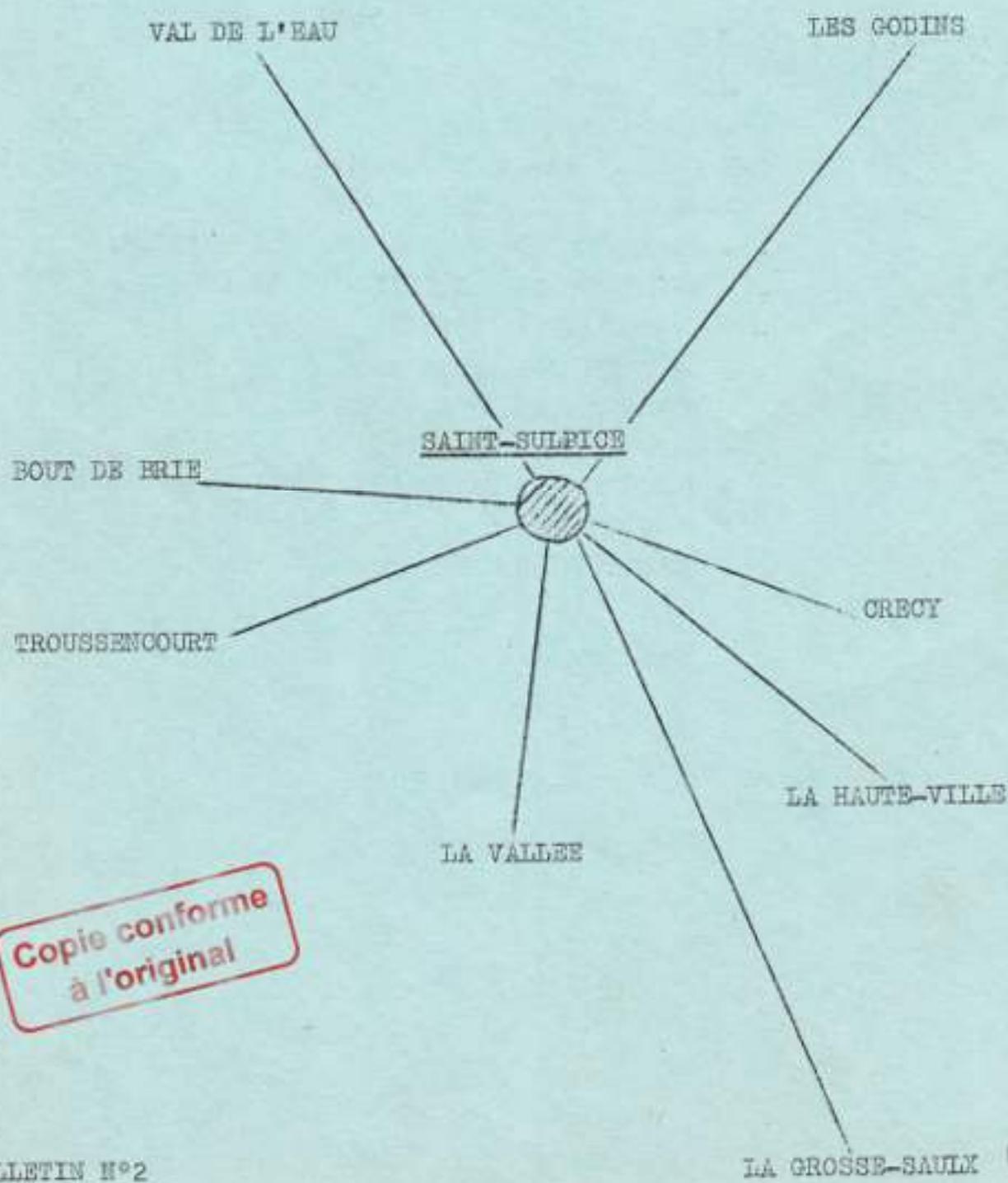


INFORMATION

MUNICIPALE



**Copie conforme
à l'original**

" UNE POLITIQUE DE L'INFORMATION, C'EST D'ABORD UNE POLITIQUE DE RELATIONS. MÊME SUPPOSÉ QU'EN AUCUNE CIRCONSTANCE, ON NE GARDE POUR SOI UNE INFORMATION SOUS LE PRÉTEXTE QU'ELLE NE PEUT À NOTRE AVIS INTÉRESSER PERSONNE."

G. GAUTIER

SOMMAIRE :

- EDITORIAL
- L'ASSAINISSEMENT -suite-
- PROGRAMME DES FETES 1978
- LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.)
- SAINT-SULPICE AU XVIII^{ème} SIÈCLE
- LE TERRAIN DE LOISIRS
- LA BOÎTE AUX LETTRES
- LES RÉUNIONS DU CONSEIL
- RÉFLEXIONS D'UN NOVICE
- RENCONTRE SPORTIVE AVEC ARBUCOURT ET SILLY
- ASSOCIATION
- QUESTIONNAIRE

EDITORIAL

Voici le N°2 du bulletin municipal. Son principal objectif est d'intéresser les habitants à la vie communale. Rien de ce qui se passe à la mairie ne doit être caché.

Mais ce bulletin ne doit pas être à sens unique; c'est à dire que nous souhaitons recevoir vos avis sur tous les projets importants, notamment:

- sur l'assainissement
- l'avenir de St Sulpice(urbanisation ...)
- le budget(les priorités)

Etre citoyen, ce n'est pas se contenter de glisser un bulletin dans l'urne tous les 6 ans, mais c'est sans cesse s'INTERESSER, PARTICIPER à la vie de sa commune soit avec la collaboration des élus(commission extra-municipale, comité des fêtes) soit en association(sportive, familiale)

Les militants du monde rural savent les difficultés que l'on rencontre pour rassembler les gens, pour les faire débattre des problèmes qui les concernent. On peut expliquer cette désaffection de la vie communautaire qui était pourtant si riche dans le passé, par l'implantation du modèle urbain(confort individuel, télévision, chacun chez soi...). Cet individualisme explique l'attitude de fermeture sur soi.

Néanmoins, il ne faut pas désespérer de faire prendre en charge les problèmes du cadre de vie par les habitants.

Une telle pratique suppose déjà que quelques militants s'y intéressent. C'est le cas à St Sulpice. Ils ne sont pas nombreux, mais souhaitons qu'avec leur persévérance et leur foi ainsi que la volonté des habitants, tous ensemble, nous ferons de notre village un endroit où il fera bon vivre.

FLECHY J-Marie

A S S A I N I S S E M E N T

Le Conseil Municipal a voté la première tranche du Projet de l'assainissement de LA VALLEE .

Après un An de péripéties diverses, la décision de commencer les travaux a été prise .

Certains habitants verront avec soulagement une fin à leurs soucis d'évacuation d'eaux usées; d'autres qui s'étaient à grands frais équipés d'un assainissement individuel constesteront à juste titre cette double dépense supplémentaire .

- frais de raccordement et taxe
- Incidence sur les Impôts locaux (annuités d'Emprunt)

D'autres, enfin qui ne se trouvent pas sur le trajet des canalisations, particulièrement les Hameaux n'apprécient nullement de " payer pour les autres " .

Pourquoi vos Elus locaux qui , en majorité ne sont d'ailleurs pas personnellement concernés , ont tout de même voté cette décision ?

Et pourquoi surtout, ont-ils pris cette décision dès maintenant ?

Pour répondre, il faut tout d'abord rappeler le rôle que doit jouer le Maire dans sa Commune, appuyé de tout son Conseil .

" Il est tenu de veiller à la sécurité et à la salubrité publique, en particulier il doit veiller à ce que rien ne soit jeté qui puisse causer des exhalaisons nuisibles (extrait de l'Article 97 du Code de l'Administration Communale) . "

Nous avons constaté que des dangers ne sont pas exclus lors des opérations de pompage : tampon de puisard béant, au risque d'y voir un enfant tomber .

Que dire de l'écoulement des eaux usées le long des voies, et parfois au milieu , accompagné des odeurs plus que déplaisantes ?

Cette situation dont souffrent également d'autres habitants que ceux de L'ARGILIERE devait trouver de toute façon une solution satisfaisante mais qui aurait pu être décidée plus tard dans le cadre normal des améliorations du confort du Village .

L'écoulement provisoire des eaux usées de l'ARGILIERE vers le RG devait- être réalisé par la Société de Construction Immobilière à ses frais pour un montant de 270.000frs . Malgré les lettres de relance adressées à Mr JANIN , les réponses mentionnaient évasivement qu'une participation de la Commune était souhaitable .

Plutôt que de poursuivre un procès qui tentait de définir les vrais responsables de la triste situation dans laquelle se trouvait l'ARGILIERE et prolonger encore leur inconfort , il fallait trancher, faute de trouver d'autres remèdes .

C'est ainsi qu'après avoir examiné attentivement les recommandations et le projet de l'Ingénieur de la D.D.A., le Conseil Municipal a voté la 1ère Tranche de l'assainissement .

Bien entendu les Administrés peuvent prendre connaissance de tous les détails techniques et administratifs qui sont en cours d'élaboration et nous ne manquerons pas de vous tenir informés dans nos prochains bulletins de la suite de ces opérations . - -

PROGRAMME DES FETES 1978

L'année dernière, dans le cadre des manifestations traditionnelles du 14 juillet et de la fin août, nous avons voulu innover en élisant notre " Reine " et ses demoiselles, et en les promenant ensuite en calèche à travers plusieurs hameaux de St Sulpice.

Cette année nous vous proposons pour le 27 août un thème plus ambitieux, mais à la portée de chacun.

" AVENTURE A L'OUEST "

Cela veut direle chariot d'émigrants
la diligence
les cavaliers sudistes
le " Square Dance "

et naturellement les nombreux figurants de 3 à 80 ans, indiens, trappeurs, chercheurs d'or, cow - boys,.....c'est à dire.....

TOUS LES HABITANTS DE St SULPICE et leur famille et amis avec leurs déguisements.

Dès maintenant, nous cherchons des volontaires sachant utiliser ou jouer: banjo, violon, piano, accordéon, harmonica..... avec armes et bagages pour animer le défilé dans le style du Far - West (square dance)

La " Reine " de l'année dernière sera remplacée cette année par " CALAMITY JANE ", femme de l'ouest typique. Elle sera entourée par un jeune garçon et par une petite fille, tous deux déguisés dans le même style.

Nous attendons de très nombreux candidats et candidates.

D'autres précisions vous seront bientôt communiquées.

Mais dès maintenant, pensez - y et parlez - en autour de vous, et bien sûr avec les membres du comité.

GRACE A VOUS TOUS, la fête de St SULPICE doit être cette année, pour la joie des petits et des grands, LE SUCCES RETENTISSANT.

En attendant cette date du 27 août, nous pensons organiser avec les communes voisines de SILLY - TILLARD et ABBECOURT, une rencontre triangulaire de jeux inter - villages. Trois dates courant juin et début juillet sont à préciser.

En vous proposant ces différentes manifestations, les responsables des fêtes espèrent ainsi répondre aux aspirations de vous tous, habitants de St Sulpice, dont LA PRESENCE ACTIVE DEVIENT PLUS QUE JAMAIS INDISPENSABLE.

La Commission

\$

Dans le but de faire PARTICIPER le maximum d'habitants à l'animation du village, l'actuelle Commission des Fêtes a décidé de se constituer en COMITE DES FETES.

Si vous êtes intéressés, si vous voulez faire partie de ce Comité, vous êtes priés de contacter l'un des membres de l'actuelle commission, ou de remettre votre candidature en Mairie

Une convocation vous sera adressée pour la première rencontre.

Voici les membres de la Commission auxquels vous pouvez vous présenter:

- Mr LORIS N. Les Godins - Président
- Mme DEBRAY N. La Grosse - Saulx - Vice-Présidente
- Mr FLECHY J-M. Le Bout de Brie
- Mr FONTAINE J-B. La Vallée
- Mr LEDOUX R. La Vallée
- Mme LUCAS R. Le Bout de Brie
- Mme MAHIEUX H. La Vallée
- Mr ROUSSEL M. La Grosse - Saulx

\$

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

P.O.S.

QU'EST - CE QU'UN P.O.S. ?

Le Plan d'Occupation des Sols est un document technique qui fixe d'une manière claire et certaine les droits attachés à l'utilisation des sols.

* Il détermine les options d'aménagement d'une commune pour les 10 ans à venir.

* Il doit définir le cadre de vie des habitants et la programmation des équipements: en effet, il met en jeu l'avenir et la qualité de la vie.

Théoriquement, le P.O.S. est élaboré conjointement par les services de l'état et la commune intéressée. Mais on peut lui donner un caractère plus démocratique en mettant la population "dans le coup". C'est un choix politique important d'associer ou de ne pas associer la population de répondre aux questions essentielles qui devront être tranchées dans le P.O.S. :

- * Quelles opérations d'aménagement peuvent être envisagées?
- * Quels types d'habitat peut - on réaliser?
- * Quelles créations d'emplois peut - on prévoir?
- * Quelle politique de l'environnement doit - on adopter?

A QUOI SERT LE P.O.S. ?

Il permet :

* De MAITRISE et ORGANISER la croissance d'une commune pour les 10 ans à venir.

* De RENDRE POSSIBLE l'urbanisation des terrains nécessaires à cette croissance.

* De faire LE BILAN DES EQUIPEMENTS ACTUELS (écoles, espaces verts, éclairage public, voirie, etc...)

* De PREVOIR selon les besoins futurs les équipements d'infrastructure.

* De PROTEGER et RESERVER les espaces susceptibles d'être URBANISES à long terme.

* De PRESERVER le PATRIMOINE HISTORIQUE(les espaces verts, et boisés, les sites et les paysages, les monuments, les secteurs agricoles) .

* De DONNER et de FIXER avec PRECISION les droits attachés à l'utilisation du sol.

Si le P.O.S. intéresse en premier chef les communes urbaines, il est possible pour une commune rurale d'en établir un.

HISTORIQUE

SAINT — SULPICE en 1794

St SULPICE, Saint Supplic, Saint - Souplix, Sulpice en 1794 (Sanctus Sulpitius), à l'angle nord-Ouest du territoire entre Abbecourt à l'est, Hodenc-l'Evêque au Sud-Est, La Neuville d'Aument au Sud, Auteuil du Canton d'Auneuil à l'Ouest, Allonne du Canton de Beauvais et Warluis au Nord.

Le territoire, de moyenne étendue a un périmètre irrégulier dont la principale dimension est dirigée du Nord au Sud, avec un prolongement étroit, bizarre, entre les communes d'Auteuil et d'Allonne. Sa superficie est inégale, tourmentée, crayeuse sur les reliefs, argileuse dans les fonds.

C'était un des fiefs du comté pairie de Beauvais.

Saint - Sulpice n'a point de chef-lieu proprement dit. L'Eglise est isolée sur un coteau contre la chaussée Brunebaut qui allait de Beauvais à Paris. Elle est même assise sur un tertre qui domine la colline. Une tradition locale rapporte qu'on voulut la bâtir dans la Vallée près des habitations, mais des esprits défaisaient chaque nuit l'ouvrage du jour: cette version et la position élevée de l'édifice pourraient faire supposer qu'il a remplacé un monument celtique.

Il n'est pas certain qu'il ait été entouré de maisons.

L'Eglise, cruciforme, a une nef moderne, un coeur en pierres d'appareil long, polygone, à fenêtres ogives géminées, triflées, à voûtes dont les arcs sont peints aux points d'intersection. On remarque la date 1556 sur une nervure. La nef a un lambris.

Le clocher, placé sur le transept sud-est moderne mais imitant les ogives; une pyramide couverte d'ardoises le couronne.

On voit à côté de l'Eglise la tombe de M^r DESPRES, traducteur d'Horace, l'un des littérateurs distingués de la dernière moitié du 18^{ème} siècle. Monsieur DESPRES fut maire de Saint-Sulpice. Il est décédé à Crécy le 2 mars 1832 à l'âge de 80 ans.

Il y a huit sections ou hameaux :

1^o/ La Vallée immédiatement au pied du coteau de l'Eglise: on y compte cent cinquante habitants. On nomme les Hannoquets un écart à l'Ouest de la Vallée.

2^o/ Crécy Saint-Sulpice, Crécy-sous-Hodenc au Sud de l'Eglise; c'est plutôt un écart, puisqu'on y compte seulement trois maisons. C'était le siège de la seigneurie avec titre de Marquisat; on y voit un château d'ancienne construction, mais rétabli dans le goût moderne, avec un par étendu, orné d'étangs, d'un pont d'une structure élégante, de serres et de plantations d'arbres exotiques.

Ce lieu appartenait au seizième siècle à Pierre de TURGIS, Seigneur de Troussencourt, Merlemont, ect...

On a trouvé des sarcophages à l'est de Crécy et de la Vallée au lieu dit la Garenne des morts, contre la chaussée Brunehaut.

3^o/ La Hauteville, Haultvâlle, Haultville au Sud de Crécy, sur la terrasse qui borde la grande falaise, réunit vingt habitations.

On appelle les Fourneaux deux maisons formant écart entre Crécy et la Hauteville.

4^o/ La Grosse-Saulx à l'Ouest du précédent, en compte une trentaine; ce lieu est entouré de haies à la manière des herbages normands. Le Bout-Riflé composé de quatre maisons, à l'Ouest est une annexe de la Grosse-Saulx.

5^o/ Troussencourt, au Nord-Ouest de la Vallée a trente quatre foux.

6^e/ Le Bout-de-Brie dans la même direction, au delà et près de Troussencourt, est composé de huit maisons espacées par des jardins.

7^e/ Le Val-de-l'Eau sur la chaussée Brunchaut au Nord-Ouest de l'Eglise, a une vingtaine de feux.

8^e/ Les Codins, ou Gaudins appelé aussi la Ramée de Vaux, a l'Est du précédent, sur la limite d'Abbecourt, compte vingt maisons dépendant de St Sulpice.

La Commune possède une maison d'école et une pompe. Le Cimetière, fermé par des haies vives, entoure l'Eglise.

Une partie de la population fabrique des brosses à dents; le plus grand nombre est occupé aux diverses branches de l'agriculture.

<u>Contenance:</u>	Terres labourables	648 H 95,35
	Jardins	21 H 35,25
	Bois	69 H 24,05
	Vergers , pépinières	9 H 44,60
	Oseraies et aunaies	44 H 61,15
	Priches	2 H 40,85
	Marnières	0 H 53,35
	Herbages	22 H 46,95
	Prés	72 H
	Places, rues, chemins	20 H 95,40
	Propriétés bâties	10 H 58,10
	Total	<u>888 H 14,20</u>

Distance de Noailles, 6 kms - de Beauvais 1 myr.
Marchés : Beauvais, Noailles, Nérus.

Bureau de poste : Noailles. Population 554 ha. Nombre de maisons: 175. Revenus communaux 310frs.

LES JEUX INTER - VILLAGES

Le Comité des Fêtes de SAINT-SULPICE organise avec les communes de SILLY et d'ABBECOURT des jeux inter-villages qui auront lieu le 4 Juin à ABBECOURT, le 18 Juin à St SULPICE, et le 9 Juillet à SILLY.

Plusieurs jeux ont été retenus. Il faut maintenant les mettre au point et s'entraîner. Pour cela, nous appelons tous les volontaires, petits et grands, qui désirent participer à ces jeux.

Si vous êtes intéressés, vous êtes priés de vous mettre en rapport avec le Comité des Fêtes qui se rassemblera sur le terrain de la salle des fêtes les samedis 22 et 29 Avril à 15H.

Nous espérons que vous serez nombreux à vouloir défendre les couleurs de St SULPICE.

Le 21 Avril 1978
LE COMITE DES FETES

LE TERRAIN DE LOISIRS

Quelle chance d'avoir enfin un lieu public à SAINT-SULPICE (terrain situé près du Boucher) .

Mais pourquoi faire diront certains peu habitués à cela ?

- Pour que les enfants puissent y jouer en toute sécurité
- Pour que les Adultes y trouvent enfin un lieu de rencontre, tout en surveillant leurs enfants, et en profitant des bancs .
- Pour que les pères aient la possibilité de jouer à la pétanque, ou à tout autre chose

* Et vous qu'en pensez-vous ?

* Comment imaginez-vous ce jardin public au service de Tous ?

* Que désirez-vous y voir installer pour le plaisir des Enfants , des Adultes et des Personnes Agées ?

- Vite, répondez-nous (courriers, dessins etc.....) Les imaginatifs recevront une récompense . Alors, participez nombreux à ce petit concours concernant l'aménagement de notre Jardin Public .

Nous nous réunirons tous sur ce terrain le Samedi 25 MARS à 14 heures -

Apportez-y vos suggestions , dessins etc

A bientôt

LA BOITE AUX LETTRES

La boîte aux lettres posée à la grille de la mairie suivant notre voeu a reçu un certain nombre de suggestions, de critiques aussi. Nous voudrions que vous sachiez que chacune de ces lettres a été discutée en séances du Conseil Municipal ou bien en réunions de commissions.

Certaines s'intègrent dans le contexte général et seront traitées lorsque le sujet viendra en discussion.

D'autres qui présentent des cas particuliers sont toujours étudiées et soumises à la décision de Mr le Maire.

Cette boîte aux lettres ouverte à tous, a aussi reçu des missives anonymes; inutile de vous dire que celles-ci ont été immédiatement mises au panier et n'ont fait l'objet d'aucune prise en considération, car dans notre esprit ne sont seules dignes d'intérêt que les personnes qui ont le courage de leurs opinions, quelques soient celles-ci d'ailleurs, et non pas de tenir compte des gens qui, par manque de courage ou par lâcheté, se retranchent derrière l'anonymat.

LES REUNIONS DE CONSEIL

BUDGET COMPTE ADMINISTRATIF 1976 : a été approuvé par la majorité du Conseil Municipal. Excédent global de clôture : 120 773,31.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1977 : le solde en recettes et dépenses est à 164 974,84.

Remarques : Mr FLECHY J. M. fait remarquer qu'il est anormal que le budget 1976 fasse apparaître un tel excédent (12 millions A.P.) alors que des services tels que le ramassage des ordures ménagères, éclairage public... auraient pu être améliorés. La majorité du Conseil Municipal n'est pas d'accord estimant préférable d'avoir un excédent plutôt qu'un compte déficitaire vu les travaux prévus pour 1978.

HORLOGE E.D.F., ECLAIRAGE PUBLIC DE LA GROSSE SAULX : devis de 1 667 F accepté.

SENS INTERDIT DE TROUSSENCOURT VERS LE BOUT DE BRIE (route longeant la voie ferrée).

Après la demande de sens unique en date du 14/09/77 et à la suite de diverses réclamations, le maire contactera les services de l'Equipement pour savoir si efficacité il y aurait à poser ce panneau sens unique ou limitation de vitesse.

LES CHEMINS : M FLECHY J.M. rappelle aux conseillers faisant partie de la commission des chemins qu'ils devaient se réunir pour examiner la remise en état ou la vente de certains chemins .

Cette commission s'est donc réunie le 02/12/77 et soumet :

- remise en état du chemin vert
- chemin du Chêne Pulleux à élaguer
- chemin rural des Hanoquets à élaguer

d'autres seraient à vendre : chemin de Méru en partie, rue Montreuil en partie, chemin du Grand Pont à la Rue Neuve, chemin rural n°14, chemin de Crécy à la Haute-Ville.

Un avis du Conseil Municipal reste à donner.

SANITAIRES SALLE DES FETES : M ROUSSEL chargé de l'étude a remis à chacun des conseillers un projet pour examen.

REFLEXIONS D'UN NOVICE

...
Lorsque vous lirez ce deuxième numéro du bulletin municipal, il y aura environ un an que le nouveau conseil est en place.

Vous n'ignorez pas qu'il est constitué par des anciens conseillers et aussi des nouveaux qui sont, sans distinction, remis sympathiquement dans la même équipe, avec le même désir de bien travailler sous l'autorité de Monsieur le Maire.

Je voudrais vous exposer ici les réflexions d'un nouveau donc d'un novice qui s'était imaginé que les édiles d'une commune avaient la possibilité et le pouvoir de décider et de gérer pour le bien communal les décisions arrêtées.

Je ne veux pas parler ici du réseau d'assainissement qui est largement traité par ailleurs et qui, d'autre part, est ce qu'il est convenu d'appeler "un gros morceau" qui mérite étude approfondie, afin d'équilibrer les dépenses et les recettes.

Je voudrais revenir sur la création de la salle de repos de la classe enfantine qui nous a été imposée, je le rappelle, par l'académie. Lorsque les premiers contacts ont été pris entre les commissions intéressées et le représentant de l'administration de tutelle, aucun problème particulier n'a été soulevé, à tel point que l'on pouvait imaginer le commencement immédiat des travaux. Puis le projet prenant corps, les exigences des diverses administrations et la divergence de vue entre deux fonctionnaires de la même direction font que nous en sommes pratiquement au même point.

Après bien des retouches, des discussions, une solution sera sûrement trouvée. Certes, il faut respecter une certaine ligne de conduite, se plier à la législation en vigueur. Mais quand même, que de temps perdu! Car, du premier projet de base dicté par le bon sens et avec le soucis de l'économie, nous allons sans doute arriver à une réalisation qui, du fait de son importance imposée et de l'augmentation générale du coût de la construction va dépasser très largement les toutes premières évaluations.

Voyez - vous, le novice que je suis, le naïf de rai - je dire, s'était imaginé qu'avec un peu de bon sens et un peu d'au-

QUESTIONNAIRE

- 1) Que pensez-vous du bulletin municipal? (critiques, suggestions...)

- 2) ASSAINISSEMENT: Que pensez-vous du projet de la Vallée?
Avez-vous des problèmes d'évacuation d'eaux usées?
Souhaiteriez-vous l'assainissement collectif?

- 3) URBANISME: Comment voyez-vous l'avenir de St Sulpice?
 - a) Faut-il créer d'autres lotissements?
 - b) Ou garder le style actuel?
 - c) Faut-il créer des emplois? (usines ou dépôts)

- 4) BUDGET: Quelles sont vos priorités?
 - a) Eclairage public (horaires et extension de lignes)
 - b) Ramassage des ordures (plus fréquent ou non)
 - c) Loisirs
 - d) Aides aux associations (subventions, locaux...)

- 5) ECOLE: Certains hameaux étant très éloignés de la Vallée, seriez-vous intéressés par un ramassage des enfants? (

- 6) Pour des projets importants, considérez-vous que les élus doivent décider seuls, ou après consultation des habitants?

- 7) Sur un sujet précis, souhaiteriez-vous faire bénéficier de votre compétence en siégeant dans une commission?

VOS AVIS PEUVENT ETRE TRES IMPORTANTS POUR L'AVENIR DE St - SULPICE.
SOYEZ DONC NOMBREUX A REPENDRE.

(les réponses peuvent être adressées à l'un des membres de la commission INFORMATION, ou déposées à la Mairie . Elles peuvent, si vous le souhaitez, être anonyme.)

Responsable de la publication: Mr FLECHY J-Marie - Articles rédigés
par les membres de la Commission Information: Mr LORIS, Mme DEBRAY,
Mrs FONTAINE, LEDOUX, Mme MAHIEUX, Mr ROUSSEL.